



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MAI 2013

L'an deux mille treize et le 27 mai à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, BACHELARD Philippe, BARTHE Lucien, BERNAUDEAU Joël, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSALLE Josiane, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne.

Procurations : Madame CAMAISSE Véronique à Madame DUCROS Marie, Monsieur VIVEN Boris à Monsieur TENE Jacques, Monsieur VILLENEUVE Raymond à Monsieur DEUILHE Serge, Madame JACQUET-ROGER Maryse à Monsieur JACQUET André, Monsieur SANCHEZ Simon à Madame D'OLIVEIRA, Monsieur BARBIE Bernard à Monsieur LASSEUBE Patrick.

Absents : Madame SICARD Marie-Ange, Madame Sandrine FORCE.

A PARTIR DE LA DELIBERATION N°13 X 74, Madame Sandrine FORCE est présente.

Présents : Mesdames et Messieurs, BACHELARD Philippe, BARTHE Lucien, BERNAUDEAU Joël, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, FORCE Sandrine, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSALLE Josiane, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne.

Procurations : Madame CAMAISSE Véronique à Madame DUCROS Marie, Monsieur VIVEN Boris à Monsieur TENE Jacques, Monsieur VILLENEUVE Raymond à Monsieur DEUILHE Serge, Madame JACQUET-ROGER Maryse à Monsieur JACQUET André, Monsieur SANCHEZ Simon à Madame D'OLIVEIRA, Monsieur BARBIE Bernard à Monsieur LASSEUBE Patrick.

Absents : Madame SICARD Marie-Ange.

Monsieur Lucien BARTHE est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide les deux procès-verbaux suivants :

- le 25 mars 2013 → à l'unanimité ;
- le 18 avril 2013 → à l'unanimité.

DELIBERATIONS

N° 13 x 73 - Finances locales - Budget Assainissement – Décision Modificative n°1

Depuis l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à une ouverture de crédits au sein des opérations d'ordre de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **approuve la Décision Modificative n°1** (budget assainissement) comme exposée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158-921 : Autres	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203-921 : Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	90,00 €	0,00 €	90,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	90,00 €	0,00 €	90,00 €
Total Général	90,00 €		90,00 €	

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 27

N°13 X 74 - Finances Locales - Budget Assainissement - Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées RD12/RD19a.

La réalisation de ce programme d'un montant de 3 728 310 € TTC, comprenant maîtrise d'œuvre et travaux, est planifiée sur une durée de 3 exercices, à compter de la signature du marché.

Afin d'assurer le financement de cette opération et d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget annexe assainissement, l'adoption d'une nouvelle autorisation de programme / crédits de paiement est proposée, sur la base suivante :

Intitulé de l'AP	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts sur 2013	Reste à financer au-delà de 2013	Total
Travaux assainissement RD12/RD19a	3 728 310,00	3 394,04	1 034 448,00	2 690 467,96	3 728 310,00

Le Conseil Municipal **accepte** la création d'Autorisation de Programme / Crédits de paiement relative à la réalisation des travaux de d'assainissement des eaux usées RD12/RD19a, selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 25

Abstentions : 3

N° 13 x 75 - Finances locales - Budget communal – Décision Modificative n°1

Depuis l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à un transfert de crédits au sein de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **approuve la Décision Modificative n°1** (budget communal) comme exposée ci-dessous :

Désignations	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-120-822 : AMENAGEMENT ESPACES URBAINS	38 842,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 842,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458108-822 : Aménagement paysager rond-point Moulin de la Jalousie	0,00 €	15 842,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458108 : Aménagement paysager rond-point Moulin de la Jalousie	0,00 €	15 842,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458109-822 : Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458109 : Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	38 842,00 €	38 842,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

N° 13 x 76 - Finances locales - Budget Communal - Création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur la réalisation des travaux de réhabilitation de la piscine.

La réalisation de ce programme d'un montant de **70 000 € TTC**, comprenant maîtrise d'œuvre et travaux, est planifiée sur une durée de 2 exercices.

Afin d'assurer le financement de cette opération et d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget principal, l'adoption d'une nouvelle autorisation de programme / crédits de paiement est proposée, sur la base suivante :

Intitulé de l'AP	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts sur 2013	Restes à financer au-delà de 2013	Total
Réhabilitation restaurant piscine	74 519,00	4 518,52	35 000,00	35 000,00	74 518,52

Le Conseil Municipal **accepte** la création d'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piscine, selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

N° 13 x 77 - Finances Locales - Budget Communal - Actualisation des crédits relatifs aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Le Conseil Municipal **accepte** de retenir, au titre des autorisations de programme ouvertes en 2013, les opérations de programme ayant un caractère pluriannuel mentionnées sur le tableau ci-dessous :

Intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2013	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts sur 2013	Restes à financer au-delà de 2013	Total
Extension TABARLY	2 208 523,00	12 600,00	2 221 123,00	1 998 720,00	222 403,00	0,00	2 221 123,00
Maison des Associations	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	301 221,00	35 792,00	3 662 987,00	4 000 000,00

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 21

Contre : 6

Abstention : 1

N° 13 x 78 - Finances locales – Impôts locaux – Modification du taux taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2013

Le Conseil Municipal **accepte** de modifier le taux d'imposition voté pour l'année 2013 concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties comme suit :

- **119,14 %**

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 22

Contre : 6

Abstention :

N° 13 x 79 - Finances locales – Subventions aux associations 2013

Le Conseil Municipal **décide** de verser aux associations, pour l'exercice 2013, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous, soit :

- **208 881 € pour le fonctionnement de la vie associative ;**
- **18 600 € pour des projets validés.**

Reste 802 € en attente.

Nom association	Montant attribué	Subvention 2012	n° bénéficiaire
AAPPMA	600 €	600 €	1
ACCA	400 €	400 €	2
ACP	700 €	700 €	3
ALTERNALYS	600 €	600 €	4
Amicale Anciens Combattants 39-45	300 €	300 €	5
Amicale des Sapeurs Pompiers	300 €	300 €	6
Atelier des Arts	600 €	600 €	7
Autour des Lettres	800 €	800 €	8
Bombo Folie	0 €	200 €	
CHORALYS	400 €	400 €	9
Club du 3ème âge	800 €	800 €	10
Comité d'Entente des Anciens Combattants	300 €	300 €	11
Comité des Fêtes	25 000 €	30 000 €	12
Coopérative Scolaire Ayguebelle	4 832 €	5 035 €	13
Coopérative Tabarly	2 912 €	3 067 €	14
Country	200 €	0 €	15
Enseignement Mixte Sportive Gazaila	2 912 €	3 339 €	16
Entente Saint-Lysienne	10 000 €	10 000 €	17

Entre Coulisse et Scène	400 €	400 €	18
Envol Donnons-Leur des Ailes	200 €	200 €	19
FSE (Foyer Socio-Educatif du Collège)	500 €	0 €	20
FNACA	700 €	700 €	21
FNATH	200 €	200 €	22
Les Bouffons Baladins	500 €	500 €	23
Les Pitchous du Lys	725 €	725 €	24
Maloé Art	70 €	0 €	25
Maquis de Saint-Lys	200 €	200 €	26
MJC	73 513 €	72 643 €	27
Nos Premiers Pas (MAM)	200 €	200 €	28
Nous les Femmes	400 €	400 €	29
OCCE Maternelle	4 592 €	4 251 €	30
Pays Saint-Lysien d'Europe et du Monde	200 €	200 €	31
Peinture sur Soie	275 €	275 €	32
Prévention Routière	100 €	100 €	33
Sauvegarde des Moulins	650 €	650 €	34
SLOO	63 000 €	62 130 €	35
Troubalours	500 €	500 €	36
US Canton de Saint-Lys	10 300 €	10 000 €	37
Total subventions fonctionnement	208 881 €	211 715 €	
Subventions exceptionnelles			
SLO Judo	300 €	680 €	38
SLO Full Contact	1 000 €	1 000 €	39
SLO Futsal	1 000 €	0 €	40
IDRE	600 €	800 €	41
Sauvegarde des Moulins	1 200 €	1 200 €	42
Jardins Partagés du Lys	500 €	0 €	43
Lys Sonorisation	800 €	1 200 €	44
Pays Saint-Lysien Jumelage	1 000 €	0 €	45
Envol donnons-leur des ailes (Gala magie)	900 €	900 €	46
Du côté des Femmes	400 €	0 €	47
Nom association	Montant attribué	Subvention 2012	n° bénéficiaire
Les Troubalours	300 €	0 €	48
OEO (Organisation d'Entraide des Etudiants en Orthophonie)	600 €	0 €	49
Formation Défibrillateurs	1 000 €	0 €	50
AAPPMA Ponton	4 000 €	0 €	51
Scout de France	0 €	300 €	52
Meilleur Ouvrier de France	0 €	30 €	53
Lys du Désert (Trophy 4L)	0 €	600 €	54
l'Ecole en Basket	0 €	500 €	55
Nos Premiers Pas (MAM)	0 €	1 200 €	
Total subventions exceptionnelles	13 600 €	8 410 €	
Réserve classes transplantées	5 000 €	5 000 €	56
Enveloppe autres projets	802 €	3 158 €	57
Total général	228 283 €	228 283 €	

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Détail des votes par numérotation des Associations :

→ Hors associations n° 19 + 24 + 36 + 37 + 41 + 46

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

→ Association n° 19 + 46: M. Simon SANCHEZ n'a pas participé au vote

→ Association n° 24 : Mme Maryse JACQUET-ROGER n'a pas participé au vote

→ Association n° 36 : Mme Arlette GRANGE n'a pas participé au vote

→ Association n°37: M. Jean-Jacques MAGNAVAL n'a pas participé au vote

→ Association n°41 : Mme Christine CASTAING n'a pas participé au vote.

Pour les 5 votes :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

N° 13 x 80 - Finances locales – Demande de subvention – Acquisition de parcelles en vue de futurs projets d'aménagement

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Lys d'acquérir les parcelles n° A 345 et n°628 situées Lieu-dit « La Bordette », n° 1041 située Lieu-dit « La Rivière » et n° 1021 située Lieu-dit « La Gironde » en vue de permettre de futurs projets d'aménagement et notamment l'implantation du nouveau centre du SDIS et vu la proposition d'acquisition proposée par la Mairie et acceptée par la propriétaire Mme Sylvie PINEDE épouse LONG d'un montant total de **530 000.00 euros TTC**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Commune, une aide financière maximale.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 22

Abstention : 6

N° 13 x 81 - Finances locales – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre de l'« Aide à la diffusion », pour le spectacle du groupe « Aéris »

La Commune souhaite obtenir un soutien financier de la part du Conseil Régional Midi-Pyrénées en vue de l'organisation du **concert du groupe « Aéris », intitulé « De Bach à Nougaro », qui aura lieu le samedi 14 septembre 2013** à Saint-Lys, en l'Eglise Saint-Julien, à l'occasion des « Journées européennes du patrimoine ».

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées une aide financière de **30 % du cachet de 1200,00 € TTC**.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

N° 13 X 82 - Finances locales – Demande de subvention 2013 au Conseil Général – Médiathèque – Changement du logiciel

Le logiciel qui équipe actuellement la Médiathèque municipale « Albert Camus », étant devenu obsolète (il a été installé en 2006) et connaissant des dysfonctionnements de plus en plus nombreux, la décision a été prise d'en changer cette année.

Parmi les quatre offres reçues en mairie, la proposition qui a été retenue est celle de la société « **C3rb Informatique** » (**Résidence Mozart – 21, rue Saint-Firmin, 12850 – ONET-LE-CHÂTEAU**) pour son logiciel « **Orphée** » en full-web. Les coûts en sont les suivants :

Achat du logiciel	Récupération des données provenant de l'ancien logiciel	Formation des agents	Maintenance annuelle	Hébergement annuel
6661,72 € TTC	Forfait d'installation : 598,00 € TTC (récupération des données : offerte)	0,00 € (incluse dans l'achat du logiciel) Durée de la formation : trois jours, pour quatre agents.	825,24 € TTC (à partir de la deuxième année)	631,49 € TTC

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Commune, une aide financière maximale.

(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)

Pour : 28

N° 13 x 83 - Domaine et patrimoine – Moulin communal – Autorisation de signer le renouvellement de la convention d'animation et de gestion avec l'Association de Sauvegarde des Moulins du Canton de Saint-Lys

La Commune a décidé de renouveler la convention avec l'Association pour la Sauvegarde des Moulins du Canton de Saint-Lys, afin de lui confier l'animation et la gestion du moulin communal.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'animation et de gestion du moulin communal avec l'Association pour la sauvegarde des moulins du canton de Saint-Lys.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

N° 13 x 84 - Domaine et patrimoine – Dénomination de voies

Plusieurs lotissements sont en cours de construction sur Saint-Lys :

- *chemin de Bartas « les Vignes de Saint-Lys » ;*
- *route de Lamasquère « Dolce Vita ».*

Il convient donc de nommer cette impasse et rue qui vont desservir les habitations de ces lotissements.

Le Conseil Municipal **décide** de dénommer les voies suivantes :

- **Impasse des Coquelicots pour le lotissement « les Vignes de Saint-Lys »** → les autres impasses situées le long du chemin de Bartas portant des noms de fleurs, d'arbres et d'oiseaux, la Commune souhaitant rester dans le thème ;
- **Rue du Listan pour la première tranche du lotissement « Dolce Vita »** → permettant de rappeler le nom d'un cépage blanc jadis dans la Commune, mais aussi de célébrer indirectement la communauté portugaise de Maceira avec laquelle la Commune compte procéder à un jumelage ; en effet, le listan est un cépage que l'on trouve également au Portugal sous le nom de « Listao », où il est cultivé dans les vignobles de Madère et Sétúbal.

(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)

Pour : 28

N° 13 x 85 - Institution et Vie Politique - Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2014-2019

Le second Programme Local de l'Habitat (2014-2019) se met en œuvre sur fond de SCOT et de renforcement de la loi SRU.

Après un premier PLH ayant dynamisé la production HLM, celui-ci se veut plus qualitatif, déclinant une géographie préférentielle du développement de l'habitat, tendant à conforter les polarités existantes, développant une stratégie foncière et impulsant des actions adaptées aux besoins des divers publics.

La Commune de Saint Lys, inscrite comme pôle de service, portera 10% de la production globale de logements du territoire de la CAM. Ainsi, pour la commune de Saint Lys, le Programme Local de l'Habitat fixe un objectif de 360 logements à produire sur les 6 années de sa mise en œuvre.

Dans la continuité de la démarche engagée dans le cadre du premier PLH, la commune participera à l'effort communautaire de production de logements locatifs sociaux. Un objectif de 25% de logements locatifs sociaux sera poursuivi dans toute opération. Aussi, une production de 242 logements locatifs sociaux sur les 6 années du PLH sera recherchée afin de :

- *poursuivre l'atteinte de 25% de logements locatifs sociaux, conformément à la loi du 18 janvier 2013 ;*
- *accompagner la dynamique d'accueil en demande locative sociale.*

D'ailleurs, dans sa note du 28 mars 2013, le Préfet avait souligné les objectifs à atteindre par la municipalité de Saint Lys et avait encouragé la poursuite des efforts réalisés afin d'atteindre les 25 % de logements locatifs sociaux en 2025.

A préciser que les 242 logements locatifs sociaux représentent :

- **90 logements à réaliser sur les 6 ans à venir, au titre de l'accompagnement à la dynamique d'accueil,**
- **152 logements pour rattrapage, suite à la mise en œuvre de l'Article 26 de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social promulguée le 18 janvier 2013 (courrier de Monsieur le Préfet du 28 mars 2013).**

Le Programme Local de l'Habitat s'articule autour de **4 axes forts** :

- 1. un développement de l'habitat davantage territorialisé : calibrer et orienter la production de logements.**
- 2. un développement de l'habitat plus diversifié et solidaire : répondre à la pluralité des besoins en logement des habitants du territoire.**
- 3. un développement de l'habitat plus durable et de qualité : faire levier sur l'attractivité de l'habitat.**
- 4. consolider la gouvernance et l'animation du PLH.**

Le Conseil Municipal **émet** un avis favorable concernant le second Programme Local de l'Habitat (2014-2019) arrêté le 11 avril 2013 par le Conseil de Communauté du Muretain.

(rapporteur : Madame Jacqueline POL + Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 22

Abstentions : 6

N° 13 x 86 - Voirie - Autorisation d'implantation d'un panneau d'information électronique sur un terrain privé – Autorisation de signature d'une convention avec le Syndic de Copropriété de la Résidence du Moulin de la Jalousie

Afin d'implanter un panneau d'information électronique sur la parcelle n° 1201, propriété du Syndic de Copropriété de la Résidence du Moulin de la Jalousie (**La Maison des Copropriétaires**), le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 28

N° 13 x 87 - Voirie - Autorisation de signature convention coordination travaux RD19a entre ERDF et la commune de Saint-Lys

L'évolution démographique et économique du territoire de la Commune de Saint-Lys rend nécessaire l'adaptation des réseaux publics.

Les deux services publics, **ERDF pour la distribution de l'électricité en moyenne et basse tension** et la **Commune de Saint-Lys pour la gestion du réseau d'assainissement** réalisent des investissements de structure / renouvellement pour garantir la continuité et la qualité des prestations aux administrés de la commune.

ERDF poursuit depuis plusieurs années à la fois une politique d'investissements qui vise à insensibiliser les réseaux aux aléas climatiques puis à renforcer les ouvrages afin de garantir dans la durée, d'une part l'intégration de nouveaux utilisateurs, et d'autre part, améliorer la qualité de desserte.

Les trois lignes moyennes tension 20 000 volts qui alimentent la Commune de Saint-Lys arrivent à saturation ce qui nécessite qu'ERDF, dans le cadre de sa mission de service public, doit renforcer plusieurs kilomètres de réseau entre Seysses et Saint-Lys.

De son côté, la Commune de Saint Lys a inscrit dans son programme de travaux d'assainissement pluriannuel la collecte des eaux usées de la zone Est du village le long des voies RD 12, RD 19a et RD 53.

La programmation des travaux se caractérise par la concomitance de la réalisation de travaux d'assainissement et d'électricité sur un parcours commun sur la RD 19a long de 1200 m. Sur cette distance, les réseaux empruntent un parcours commun permettant de substantielles économies d'échelle pour chacune des parties.

Afin de limiter les nuisances de tels travaux aux riverains ainsi qu'aux utilisateurs de la voirie, les deux parties se sont entendues pour réaliser simultanément ces opérations.

C'est dans cet esprit qu'ERDF Haute Garonne et la Commune de Saint-Lys souhaitent par une convention renforcer leur partenariat.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 28

N° 13 x 88 - Voirie – Eclairage public – Travaux de modification du réseau basse tension rue du 19 mars 1962 au droit des terrains du Caboussé

Suite à la demande de la Commune, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

Travaux de modification du réseau basse tension rue du 19 mars 1962, au droit des terrains du Caboussé, comprenant :

- la dépose du réseau aérien basse tension en câble Torsadé 3x70²+54,6² alu existant en bordure de la rue du 19 Mars 1962, le long de l'emprise du futur parking, avec la dépose de deux supports bétons intermédiaires,
- la réalisation d'une descente aérosouterraine basse tension sur le support béton existant en limite du parking (côté maison de retraite), avec reprise de l'ancrage du câble Torsadé existant en haut du poteau,
- la confection d'un réseau souterrain basse tension de 120 mètres de longueur en câble HN33S33 3x150²+70²alu sous fourreau de diamètre 160mm, en tranchée commune avec le réseau d'éclairage public réalisé dans l'affaire 5AP482,
- la fourniture et pose de deux coffrets REMBT, un à placer au milieu du projet, en bordure du futur trottoir pour la reprise du câble souterrain basse tension existant vers l'école, l'autre à placer en bordure de l'accès piéton aux terrains du Caboussé pour la reprise du câble basse tension souterrain existant vers les terrains,
- la réalisation d'une remontée aérosouterraine basse tension sur le support béton existant en limite du projet (côté piétonnier du Caboussé), avec reprise de l'ancrage du câble Torsadé existant en haut du poteau.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 557€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	19 058€
Total	22 615€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les Services Techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Le Conseil Municipal **approuve** le projet.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 28

N° 13 x 89 - Fonction publique – Personnel -Accords sur la réduction et l'aménagement du temps de travail

Pour compenser les heures effectuées hebdomadairement, chaque agent à temps complet bénéficiera de 23 jours d'ARTT moins un jour imposé au titre de la journée de la solidarité soit 22 jours d'ARTT. Les agents à temps partiels et à temps incomplet bénéficieront de ces modalités calculées au prorata de leur temps de travail effectif.

Le Conseil Municipal **fixe** la durée du travail effectif à 39 heures par semaine, le décompte du temps de travail étant réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures maximum.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

Fonction publique – Personnel – Ouverture de poste

Le Conseil Municipal **décide** d'ouvrir **1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (22/35°)**,

- Cadre d'emploi : Adjoint Administratif
- Grade : Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
- Recrutement : voie statutaire

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la commune :

Adjoint Administratif de 1^{ère} classe:

- Ancien nombre d'emploi : 7
- Nouveau nombre d'emploi : 8

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

→ MARCHES PUBLICS

1. Objet : TONTE, TAILLE DES VEGETAUX ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Titulaire du marché : ATOUT VERT (64300 ARAGON)

Marché à Bon de Commande : **26 982,50 euros HT par an**

2. Objet : ACHAT D'ENGRAIS ET DE TERREAU (Décision n° 2013/004)

LOT 1 → FOURNITURE D'ENGRAIS POUR LES TERRAINS DE SPORT

Titulaire du marché : RAGT (31130 BALMA)

Marché à Bon de Commande : **4 000 euros HT par an**

LOT 2 → FOURNITURE DE TERREAU DE FLEURISSEMENT

Titulaire du marché : NEHO (49130 LES PONTS DE CE)

Marché à Bon de Commande : **4 000 euros HT par an**

LOT 3 → FOURNITURE DE TERREAU POUR LES PLANTATIONS D'ARBRES (SUBSTRAT)

Titulaire du marché : ARTERRIS (31621 EUROCENTRE)

Marché à Bon de Commande : **1 500 euros HT par an**

LOT 4 → FOURNITURE DE GAZON

Titulaire du marché : NEHO (49130 LES PONTS DE CE)

Marché à Bon de Commande : **2 500 euros HT par an**

→ **DECISION N° 2013/005**

Considérant la nécessité d'implanter une signalétique type RIS à la ZAC du Boutet, une mini-consultation (3 lettres) a été lancée. Le Budget prévisionnel était de 6 000,00 euros HT.

La Commune a reçu une seule offre, de la Société SIGNAUX GIROD CHELLE (31104 TOULOUSE), qualifiée d'irrégulière au motif qu'elle ne répondait pas aux exigences formulées dans le cahier des charges techniques.

→ **COURRIER RECU DU SEDHG**

SUITE A LA REUNION DE BUREAU DU 5 AVRIL DERNIER, UN MONTANT DE TRAVAUX DE 40 371 EUROS HT A ETE RETENU POUR LA COMMUNE DE SAINT-LYS AU TITRE DU PROGRAMME D'ECLAIRAGE 2013.

→ **RAPPORT D'EXEM POUR LE COMPTE DE BOUYGUES TELECOM CONCERNANT LES MESURES ELECTROMAGNETIQUES GENERES PAR LES ANTENNES SITUEES DANS L'EGLISE (RAPPORT CI-JOINT)**

→ **COURRIER DU CONSEIL GENERAL RELATIF AUX TRANSPORTS**

La séance est levée à 22 h 45.

**Le 30 mai 2013
Le Maire,
Jacques TENE**